



Familles dans les écoles : au-delà de ses compétences, la Ville assume encore une fois la prise en charge de plusieurs familles cet été

En l'absence d'un investissement suffisant de la part de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence, la Ville de Grenoble et son CCAS assurent l'hébergement et la mise à l'abri de ménages occupant des écoles grenobloises. 15 familles sont concernées en ce début de période estivale.

Le territoire français fait face à une crise du logement et une crise de l'hébergement sans précédent qui affecte fortement les personnes en situation de précarité. A Grenoble, malgré les actions mises en œuvre, le nombre de ménages privés de domicile personnel reste très important. Parmi eux, la part des familles avec enfants augmente. La Ville de Grenoble est ainsi confrontée à une urgence sociale forte, caractérisée par une augmentation de 60% des demandes de domiciliation sur les trois dernières années. En mai 2025, le CCAS gère ainsi plus de 3400 boîtes aux lettres couvrant 4 800 personnes (dont 1400 mineur-es), soit autant de personnes privées de logement personnel. Parmi eux, 75% ne bénéficient d'aucune solution d'hébergement : ils sont contraints de se faire héberger chez des tiers ou vivent à la rue, en habitats de fortune, squats, bidonvilles et pour certaines d'entre elles, dans des écoles municipales.

Alors que l'hébergement d'urgence relève de la compétence de l'État, ce dernier a acté la stabilisation du nombre de places d'hébergement à un niveau inférieur au nombre de places financées pendant la période de crise sanitaire. Les demandes de plus en plus nombreuses d'hébergement d'urgence ne sont ainsi pas satisfaites du fait de la saturation des capacités d'accueil. Ceci entraîne des conséquences multiples et tangibles avec la saturation des 178 places d'hébergement d'urgence financées par l'État et gérées par le CCAS, ainsi que celle des 320, bientôt 340, places d'hébergement financées par la Ville et gérées par le CCAS.

Dans ce contexte, plusieurs écoles grenobloises ont abrité plus de 150 personnes (enfants et parents) mises à l'abri par des collectifs citoyens au cours de l'année scolaire 2024-2025. La Ville a toléré cette occupation pour la 3^{ème} année scolaire consécutive, afin de préserver les enfants d'une atteinte grave à leurs droits et de conditions à la rue extrêmement précaires. Si cette occupation est tolérée, elle ne doit pas se substituer à l'hébergement d'urgence dont l'Etat a la charge. L'augmentation de l'occupation des écoles (qui se traduit par un doublement des ménages abrités en 3 ans) est une importante source de préoccupation pour la Ville, soucieuse de d'assurer l'équilibre entre préservation du service public de l'éducation et dignité des familles mises à l'abri.

Sur cette année scolaire, 40 ménages (soit 152 personnes) ont été abrités, à des moments différents, dans les écoles.

Tout au long de l'année un travail important d'orientation des familles sur les dispositifs de l'Etat et du CCAS a été mené. 15 familles présentes dans les écoles ont ainsi été orientées vers des dispositifs d'hébergement.

Toutefois, quelques jours avant les vacances scolaires et la fermeture des écoles, 18 familles occupaient encore 9 écoles. Il était donc devenu impératif de trouver des solutions afin d'orienter ces personnes vers des solutions d'hébergement, malgré la saturation des dispositifs.

Après plusieurs semaines de travail, des solutions sont en passe d'être trouvées.

Alors que l'État devrait proposer des solutions à 3 familles via les dispositifs réservés aux demandeur-ses d'asile, le CCAS va prendre en charge les 15 autres familles et les orienter progressivement soit vers des dispositifs d'hébergement qu'il gère, soit vers des dispositifs temporaires (auberge de jeunesse, mobil-home en camping, hôtels, etc.) cet été, le temps de tenter de trouver des solutions plus pérennes à l'automne en lien avec les partenaires.

Céline Deslattes, conseillère municipale déléguée à la précarité déclare :

«La situation du mal logement en France s'aggrave, et touche directement notre bassin de vie. De nombreuses familles ont été abritées par des collectifs dans nos écoles. Nous avons toléré ces occupations tout au long de l'année et avons travaillé activement à trouver un maximum de solutions pour ces personnes en situation de vulnérabilité. Alors que les écoles doivent fermer avec les vacances estivales, 18 familles restaient sans solution. Nous avons donc travaillé d'arrache-pied avec les services municipaux et du CCAS, pour accompagner chaque situation, chaque école, chaque famille. Tout ceci en lien avec les collectifs citoyens mobilisés que je remercie pour leur mobilisation et leur solidarité.

Nous avons trouvé des solutions pour que personne ne dorme à la rue ou dans les écoles tout l'été alors même que nos dispositifs sont saturés. Nous devons donc pour certaines familles avoir recours à des hébergement temporaires à l'hôtel ou dans des mobil-home pour passer l'été. Nous sommes et resterons pleinement mobilisé-es pour nous assurer que chaque famille présente dans les écoles puisse être bien mise à l'abri courant juillet, et pour préparer la rentrée de septembre du mieux possible.

Grenoble est une ville solidaire, une ville d'entraide mais nous tirons, une énième fois, la sonnette d'alarme. Nous avons besoin d'un accompagnement renforcé de l'État central, dont c'est la compétence et la responsabilité, pour augmenter les moyens et le nombre de places d'hébergement sur le territoire. »